

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 FÉVRIER 2014
Procès-verbal n° 02-2014

L'an deux mille quatorze, le onze février, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian GRANGE - Jacques PRAT - Adrien SAVOYE - Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Denis CHANCEL - Bernard GRANGE - Gérard VUILLERMET - Michel VIALLET - Jean NORAZ - Philippe GRANGE - Denis VINCENT - Alberte RETORNAZ
Secrétaire de séance : Madame Alberte RETORNAZ

1- CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE POUR LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN D'UNE MICROCENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SUR LA VALLOIRETTE

Après avoir entendu l'exposé de l'analyse des offres, le Conseil municipal, par un vote à bulletins secrets, Messieurs Adrien SAVOYE, Cyrille JULLIEN et Gérard VUILLERMET ne prenant part ni au débat, ni au vote, se prononce comme suit :

- 10 voix pour la Société HYDREA,
- 1 voix pour la Société UNITE,
- 0 voix pour la Société SHEMA.

Il est précisé que la Société HYDREA est choisie sous réserve de l'engagement de verser à elle seule la totalité de la redevance, et que la Convention avec le candidat retenu sera soumise pour approbation au vote du Conseil municipal.

2- CENTRALE DE LA CALYPSO - PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LES COMMUNES DE VALLOIRE, SAINT MARTIN LA PORTE, SAINT MARTIN D'ARC, MONTRICHER ET ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la conclusion du protocole d'accord avec EDF sur la base du projet communiqué et autorise Monsieur le Maire à le signer.

3- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL AU CONCÉDANT HIVER 2011/2012 ET ETE 2012

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du compte-rendu annuel la SEM Valloire pour l'année comptable 2011/2012 tel que déposé sur la table des délibérés.

4- ÉCHANGE FONCIER POINGT-RAVIER – LA BORGÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'échange entre Madame Lucie GUZZO et la commune et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

5- COPROPRIÉTÉ DES CRÊTES – VENTE D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de vendre à Monsieur Vincent GIRAUD la place de stationnement portant le numéro de lot 206 dans la copropriété des crêtes au prix de 6 000 €, précise que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

6- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs de la Commune afin d'accompagner la réussite au concours d'un agent en créant un poste d'ATSEM et en supprimant le poste d'agent social affecté à l'école de Valloire.

7- RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA CATÉGORIE C

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, chaque année, à compter de 2014, que l'indemnité d'administration et de technicité sera versée mensuellement aux agents bénéficiaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 11 février 2014 à 21h00.